

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 Avril 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le sept avril deux mille quinze, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (13) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Bruno BRETAUD, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Delphine LESOURD, M. Marc LETANNEAUX, Mme Chantal PACHET, M. André MAULAVÉ, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Etaient absents représentés (2) :

Mme Chantal PERIN-BESNARD pouvoir à M. Didier GUILBAULT
Mme Sabrina MEYER pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

M. Thierry BENOIST a été élu Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-neuf heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 17 Mars 2015.
En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Compte de gestion 2014 – 037 210 008/2015 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Compte Administratif 2014 – 037 210 009/2015 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que le compte administratif 2014 présente les résultats suivants :
Considérant que le compte de gestion présente les mêmes résultats,

Solde d'exécution section de fonctionnement	+ 219 203,88
Solde d'exécution section d'investissement	- 77 072,71
SOLDE D'EXECUTION	+ 142 131,17

Le Conseil Municipal,
Sous la Présidence de M. Jean-Charles CARRÉ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2014.

3. Affectation des Résultats – 037 210 010/2015 :

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	102036.70
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	85189.76

RESULTAT DE L'EXERCICE :

EXCEDENT	117167.18
-----------------	------------------

Résultat cumulé au 31/12/2014	219203.88
--------------------------------------	------------------

A.EXCEDENT AU 31/12/2014	219203.88
---------------------------------	------------------

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporté

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 77072.71

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 142131.17

B.DEFICIT AU 31/12/2014

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

4. Taux d'imposition des taxes locales 2015 – 037 210 011/2015 :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2015, comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,54 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,54 %
- Taxe foncière (non bâti) : 51.60 %

Tels qu'ils figurent sur l'état n° 1259.

Les taux adoptés augmenteront de 2,50 % (1 % en compensation de la baisse des bases locatives, 1,50 % au titre de l'année) le produit attendu par la commune.

5. Budget Primitif 2015 – 037 210 12/2015 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter le Budget Primitif 2015 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2015 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	669 884.17	669 884.17
Section Investissement	229 265.25	229 265.25
TOTAL	899 149.42	899 149.42

6. Marché Public : Elaboration d'un PLU – 037 210 013/2015 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et suivants,
Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20,
Vu le rapport de présentation du marché en date du 12 Mars 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'élaboration d'un PLU,
✧ Bureau d'études URBAGO - Montant du marché : 23 987.50 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant leurs avenants,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

7. Participation frais de fonctionnement de scolarisation des enfants résidant sur une commune hors RPI – 037 210 014/2015 :

Vu les délibérations N° 58-2015 et 59-2015 du RPI en date du 11 Mars 2015, fixant le coût réel de scolarité d'un élève sur le RPI,

Considérant que lorsqu'une commune extérieure au RPI demande le règlement des frais de scolarité, la réciprocité doit s'appliquer,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la participation qui sera demandée à la commune de résidence :
 - Année scolaire 2013/2014 : 880 € par enfant,
 - Année scolaire 2014/2015 : 1 040 € par enfant,
- Autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

8. Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire – 037 210 015/2015 :

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.111-2, L.111-3, L.111-4, L.111-10, L.3232-1 et L.3233-1.

Vu le règlement général des Contrats Départementaux de Développement Solidaire tel que voté par l'Assemblée départementale,

Vu le Contrat Départemental de Développement Solidaire,

Conformément au Contrat Départemental de Développement Solidaire qui se rapporte à notre territoire, je vous propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2015 du projet : Travaux rénovation logement école :

- Changement des huisseries extérieures,
- Isolation des combles,

dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage au titre du CDDS et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à notre opération susvisée,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tel que figurant ci-après,
- Sollicite auprès du Conseil Général une demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de 5 500 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

9. Questions diverses :

Lecture des courriers :

- Invitation de l'ESSB pour les 60 ans du Club le 20 Juin,
- Mme SCALA : Dénonciation du bail « local infirmier » au 30 Juin 2015,

- Comité des Fêtes : Demande l'implantation de nouveaux panneaux d'affichage destinés à la publicité, pour promouvoir les festivités des associations communales, Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux emplacements éventuels,
- IEL : Projet photovoltaïque, état actuel de l'avancement du projet et proposition des différentes opportunités pour continuer le développement de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 35.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 17 Avril 2015

Le Secrétaire de séance,
Thierry BENOIST

Le Maire,
Didier GUILBAULT